L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 AOUT 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI 20 AOUT 1879.

L'industrie de la boucherie.

Nous recevons de M. Augustus C. Merkel, qui signe un vieux boucher pratique, une longue communication ayant trait à l'industrie de la boucherie. La première partie de cette communication répète tous les griefs déjà connus des bouchers contre le monopole des abattoirs. Comme, à l'époque où nous luttions énergiquement contre ce monopole, nous avons épuisé tout ce qui pouvait être dit sur ce sujet, nous jugeons inutile de reproduire cette partie des plaintes de M. Merkel, d'autant plus que la nouvelle Constitution comprend une clause qui abolit le monopole et qui règle la question.

L'article 254 de la Constitution, tout en maintenant les droits acquis, déclare que la clause de monopole existant dans la charte d'une corporation quelconque de l'Etat est abolie par le présent article. La même disposition se trouve aussi clairement exprimée dans l'article 244, dont voici le texte :

Art. 244.—Les jurés de police des différentes paroisses et les autorités constituées de toutes les municipalités incorporées de l'Etat auront seuls le pouvoir de régler l'abattage des animaux, dans leurs limites, pourvu qu'aucun monopole ou privilège exclusif n'existent dans cet Etat, et que ce genre d'affaires ne soit restraint ni aux terres ni aux bâtisses d'aucun individu ou d'aucune corporation; et pourvu que les ordonnances qui désigneront les endroits d'abattage soient acceptées par le bureau de santé ou une autre organisation de santé.

Comme il est à peu près certain que la Constitution sera ratifiée, nous pouvons considérer l'article comme rappelant, à partir de la ratification, toute la législation qui a créé le monopole actuel des abattoirs.

L'article restitue aux autorités locales le pouvoir de régler l'abattage des animaux, mais en leur interdisant de rétablir directement ou indirectement aucun privilège ou monopole en faveur de compagnies ou de particuliers. Les nouveaux règlements devront être fondés uniquement sur les exigences de la salubrité publique et sur la protection due aux consommateurs. Les endroits d'abattage à désigner devront être acceptés par le bureau de santé ou toute autre organisation sanitaire.

Malgré les restrictions sagement imposées au pouvoir des autorités locales, il faut s'attendre à voir exercer au profit de certains intérêts une pression sur ces autorités pour faire voter des règlements favorables à ces intérêts. C'est aux bouchers à se prémunir à l'avance de contre-carrer les influences qui tendraient à éluder la prohibition prononcée par la Constitution contre les monopoles.

Mais les autorités actuelles n'auront pas à s'occuper de faire ces règlements avant la promulgation de la nouvelle Constitution qui ne pourra avoir lieu avant la fin de la présente année. Ce sera le moment pour nous de nous occuper de cette question et de recevoir s'il y a lieu, les communications se rattachant à ce sujet.

Depuis dix ans nous n'avons cessé de réclamer l'abolition des monopoles de tout genre et nous avons la satisfaction d'avoir contribué à la réalisation de cette mesure, si impérieusement réclamée par l'intérêt général.

La seconde partie de la communication de M. Merkel traite de l'inspection de la viande. Tout ce qu'il dit de l'incompétence des inspecteurs qui ont été nommés jusqu'ici en raison de leurs services politiques, et non de leurs connaissances spéciales, est parfaitement juste. Mais cet abus et bien d'autres que nous pourrions signaler, prendront fin avec la législation actuelle, et lorsqu'il s'agira de faire de nouveaux règlements municipaux, il sera temps d'examiner quels sont les meilleurs moyens à employer pour empêcher le retour des abus.

Tout ce qui se rattache à l'industrie de la boucherie intéresse la population toute entière qui désire naturellement avoir de la viande saine à bon marché.

Nous traiterons donc ce sujet *in extenso* comme l'exige son importance. Il ne s'agit plus que de patienter jusqu'à la fin de l'année ; ce qui ne doit pas empêcher de signaler toutes les violations de la loi sous le régime de la législation actuelle.

DÉCORATION DE LA LÉGION D'HONNEUR.—Parmi les nominations dans la Légion d'Honneur, dont les décrets ont été signés le 1er août par le Président de la République française, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, nous voyons avec plaisir figurer le nom du docteur Just Touatre, l'un de nos médecins français les plus distingués et les plus estimés. La mention publiée par le *Journal officiel* est ainsi conçue :

" Touatre, docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital français de la Nouvelle-Orléans; services exceptionnels; soins donnés aux équipages des navires français pendant l'épidémie de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans; a reçu la médaille d'or de 1re classe pour ses services pendant l'épidémie de 1867. "

Nous ajouterons que le docteur Touatre est depuis onze ans le médecin de l'Asile de la Société française, et qu'il a déployé dans ses fonctions un zèle qui ne s'est jamais ralenti. Il avait déjà été proposé pour la croix, à la suite de l'épidémie de 1867, par M. Godeaux, alors consul à la Nouvelle-Orléans.

Les nombreux amis du docteur Touatre seront heureux de la distinction aussi flattense que méritée qui vient de lui être accordée par le gouvernement français.

Nous avons eu le plaisir de serrer la main hier à notre estimable concitoyen, le docteur Alfred Mercier, qui est de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Europe. On le trouvera de nouveau à son cabinet de consultation, rue Girod 220, de dix heures à midi, ou à sa résidence rue du Camp No 181.

Les "Cass Patented bricked et street Lamps" donnant une lumière égale au gaz, à un cinquième du prix. Remises aux villes et villages.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

AJOURNEMENT DES CHAMBRES FRANÇAISES.—Un décret du Président de la République a déclaré close, la session législative de l'année. Pour que les Chambres se prorogeassent, de nouveau, il faut qu'un décret nouveau les convoque en session extraordinaire ; c'est ce qui sera fait à la fin de novembre.

La Chambre des députés n'en va en ne laissant aucune affaire en souffrance. Le Sénat aura, lui, à discuter le budget, ainsi que les deux lois relatives à l'enseignement supérieur et au conseil supérieur de l'instruction publique. Tout l'intérêt de la prochaine session sera donc à la Chambre haute.

Cependant, les sénateurs ne se sont pas séparés sans avoir voté la loi sur les écoles normales de filles. On sait à quelle démonstration violente la dernière discussion s'est livrée, au cours de la discussion de ce projet de loi. Elle demandait, très simplement, que M. le ministre de l'instruction publique fût rappelé à l'ordre, pour avoir dit que M. Chesnelong cachait, sous la question en discussion, ces vues de parti.

Les Chambres ont siégé, samedi, à Versailles, pour la dernière fois. C'est le 20 mars 1871, que l'Assemblée nationale s'est installée à Versailles. Les Chambres ont quitté le chef-lieu de Seine-et-Oise le 21 août 1879. Elles ont donc siégé à Versailles pendant huit ans deux mois et quinze jours.

LES FÊTES DE NANCY.

Les fêtes de Nancy pour l'inauguration de la statue de M. Thiers, ont eu lieu le 3 août conformément au programme que nous avons publié.

Voici les renseignements qui nous parviennent sur les divers épisodes de la journée :

Le matin, la municipalité a offert le vin d'honneur aux sociétés de gymnastique. Le défilé des sociétés, chacune portant le drapeau tricolore a eu lieu, à été des plus pittoresques. Le maire a prononcé une allocution très applaudie, à laquelle a répondu M. Pas. La musique de la garde républicaine qui, sous l'habile direction de M. Sellenick, a donné hier soir un brillant concert, prêtait aussi son concours à cette cérémonie. Les palmes d'officier d'académie ont été décernées à plusieurs habitants de Strasbourg, en signe des manifestations sympathiques des spectateurs.

Tous les départements de l'Est étaient représentés à la cérémonie, et presque toutes les villes avaient envoyé une délégation. On remarquait beaucoup d'Alsaciens. L'enthousiasme de toutes ces patriotiques populations réunies était indescriptible.

Un grand nombre d'habitants de Metz et de Strasbourg étaient présents. Ils étaient sous le coup d'une émotion très vive. On en a remarqué beaucoup qui ne pouvaient retenir leurs larmes. Mais on peut affirmer que la foule, tout en manifestant ses sentiments avec une grande expansion, ne s'est pas départie un seul instant d'une attitude calme et correcte.

L'inauguration de la statue a eu lieu au milieu de l'émotion et du recueillement de la foule. Une haie autour de l'enceinte était formée par les membres de la Société de gymnastique dans le costume ordinaire de leurs exercices : pantalon blanc, gilet de coton, écharpe aux couleurs nationales. La Société de sport de Nancy avait seul repris la tunique et le fusil.

L'ordre était parfait. Les ministres, les sénateurs, les députés et les invités officiels pénétraient avec la plus grande facilité jusqu'aux estrades qui leur étaient réservées.

Lorsque la statue de M. Thiers est apparue sur son piédestal de marbre blanc, orné de bas-reliefs, aux yeux des milliers de spectateurs qui se pressaient sur la place, les délégués de toutes les sociétés présentes se sont avancés, drapeaux tricolores en tête, pour déposer une couronne au pied de la statue. Ces couronnes étaient généralement très simples, les unes formées de fleurs blanches, blanches et rouges, les autres de feuilles de laurier ; d'autres encore étaient entièrement composées d'immortelles ; beaucoup étaient ornées d'écharpes aux couleurs nationales, beaucoup aussi d'un simple crêpe de tulle noir. La ville de Metz a envoyé une couronne d'immortelles recouverte d'un crêpe ; la couronne de Strasbourg est en feuilles de lauriers cachées sous une écharpe aux couleurs rouge et blanche.

On remarquait les délégations de l'Ecole polytechnique, de la ville d'Epinal, du Réveil d'Epernay, de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Caen, de la ville de Belfort, des cours d'adultes de Vitry-le-Français, de Verdun et de Reims, des sociétés la Franc-Comtoise et la Persévérance, de Verdun, de la ville de Lunéville, du Sport de Nancy, des Sociétés de gymnastique de Charleville, etc.

La statue de M. Thiers a été découverte à deux heures, au milieu d'une émotion générale. Elle a été saluée par les cris, longtemps répétés, de : " Vive la République! Vive Thiers!" Plus de vingt mille personnes se pressaient sur la place. Mme Thiers et Doane, qui assistaient à la cérémonie, ne pouvaient contenir leur émotion.

N. Noblot, président du comité de la statue, a pris le premier la parole, pour offrir la statue à la ville.

M. le maire de Nancy a répondu. Toutes les musiques ont aussitôt joué la *Marseillaise*.

M. Martel, président du Sénat, a pris ensuite la parole;

Il a prononcé un magnifique éloge de " l'homme illustre et grand qui, toujours fidèle à sa belle devise : *Patriam diligit, veritatem qua colait*, s'est, jusqu'au dernier jour de sa vie, voué à la recherche de la vérité, consacré au service de la patrie".

M. Lepère, ministre de l'intérieur a prononcé également un discours.

Puis, M. Jules Simon a prononcé aussi un discours au nom de la famille et des amis de M. Thiers. Au moment où M. Simon prenait la parole, quelques cris de "Vive Particle 7" se sont fait entendre.

Enfin, M. Ernest Legouvé a lu une pièce de vers qu'il avait composée à la mémoire de M. Thiers.

Après la cérémonie, M. Lepère a remis à M. Bernard, sénateur, maire de Nancy, la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il a remis également, la croix de chevalier à M. Sidrot, adjoint de Nancy ; Noblot, président du comité de souscription, et Guilbert, sculpteur, auteur de la statue.

Un banquet a eu lieu, dans la soirée, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Des toasts ont été portés par MM. Delmas, Le Royer, Bernard, Lepère, et par le maire de Belfort.

On écrit au *Temps* :

Qui donc nous avait annoncé un conflit entre le ministère actuel représenté par cinq ministres, et le ministère de l'avenir représenté par M. Jules Simon ? Les nouvellistes en seront pour leurs frais d'imagination. Tout s'est passé, au contraire, avec une courtoisie parfaite, dans les termes les plus amicaux et les plus pacifiques. Quelques mauvais pessimistes craignaient que la présence seule de M. Jules Simon ne provoquât quelques murmures, à cause de l'attitude qu'a prise l'honorable sénateur dans la discussion des lois Ferry. C'était méconnaître à la fois la courtoisie de la population nancéienne et l'habileté de l'orateur.

Nous donnons ci-dessous le discours de M. Lepère.

DISCOURS DE M. LEPÈRE.

Messieurs,

Le gouvernement de la République a voulu répondre au vœu général de la France, en se rendant au milieu de vous pour rendre un juste tribut de sa reconnaissance et de sa fidélité à la mémoire de M. Thiers. Mais, aux hommages supérieurs que nos concitoyens des départements de l'Est d'aujourd'hui, s'écriaient d'une seule voix : "Le libérateur du territoire, le voilà."

Libérer le territoire !

Après vous, messieurs, qui avez subi avec tant de fermeté patriotique, toutes les tortures de l'occupation étrangère et qui avez attendu avec une constance si digne, la fin de l'épreuve, l'heure où vous pourriez reprendre la pleine et entière possession de vos cités, de vos libertés et de vos droits; après vous, M. Thiers seul pouvait dire ce que ces mots contiennent de poignant et de douloureux :

"Ce que ces mots contiennent (s'écrivait M. Thiers, parlant devant l'Assemblée Nationale, le jour même où le pays étant délivré de la guerre civile, il allait se mettre à la tâche qui devait couronner sa carrière), c'est, en première ligne, de la dignité, car, pour une grande nation comme la France, qui a son passé, qui a sa fierté, voir à sa porte, tout près d'ici, une puissante armée étrangère, c'est là une douleur qui chaque jour me pénètre, chaque heure, chaque jour je souffre, Messieurs, et qui m'humilie profondément dans mon âme tout entière.

"Qui, de la dignité, mais c'est de la dignité souffrante que je veux parler ici. Ah! si vous saviez les détails! Ne pouvoir pas ordonner un mouvement de troupes, un mouvement de matériel sans être obligés de recourir à une volonté étrangère!

"Craindre à tout moment qu'un jeune homme fier et imprudent, poussé par ses sentiments les plus généreux, ne provoque une collision !

"Livrer des Français qui n'ont eu que le tort d'être imprudents, à force de fierté et de patriotisme, les livrer, afin de ne pas s'exposer à faire naître les embarras les plus considérables, voilà une douleur que nous ressentons tous les jours.

"Or n'est pas tout encore : pour épargner aux populations la cruelle souffrance de l'occupation étrangère et les charges accablantes qui en sont la suite, nous avions été obligés de traiter à forfait avec l'ennemi, de nous soumettre à des conditions pécuniaires écrasantes, dont l'acquittement devait être poursuivi avec une rigueur inexorable.

"Vous savez quel est l'usage : une armée victorieuse qui séjourne ou qui se retire a le droit de vivre sur le pays qu'elle occupe ou qu'elle traverse, droit terrible de la victoire qu'il nous a fallu subir. Nous avons été obligés de signer que nous nourririons nous-mêmes l'armée allemande."

Voici les maux qui ont été les vôtres et ceux de la France. Voilà les douleurs dont nous a délivrés M. Thiers en libérant le territoire !

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir ramené votre pensée vers ces temps de calamité, en un jour comme celui-ci qui est une véritable solennité nationale; mais vous ne voudriez pas que cette solennité fût une cérémonie vaine, une pompe banale, sans enseignement et sans portée. Le monument que nous inaugurons aujourd'hui est destiné à consacrer nos souvenirs, et pour bien apprécier les immenses services que M. Thiers nous a rendus, il était nécessaire, et il n'est pas indigne de lui, de rappeler les désastres inoubliables que sa clairvoyance et sa sagesse avaient tout fait pour écarter de nous.

Comment réussit-il à réparer si promptement des maux qui semblaient irréparables ? En se dévouant au travail, en se donnant tout entier à son pays, en prodiguant, en abrégeant sa vie, prodigieusement entre toutes.

Rappelez-vous quelle était sa tâche et quel a été son labeur !

L'armée d'occupation couvrait l'Est et le Nord de la France jusqu'à la Loire. La guerre civile qui, hélas ! avait éclaté sous les regards de l'ennemi, était à peine terminée, les finances publiques étaient épuisées, nos villes et nos concitoyens avaient subi de fortes réquisitions et supportaient les plus lourdes charges; nos forteresses étaient occupées ou démantelées, pendant que nos armées étaient retenues prisonnières, loin de la patrie; et pour tout gouvernement, nous avions une Assemblée déjà divisée contre elle-même, tiraillée en sens contraire par les partisans des dynasties détruites, irréconciliables entre elles et prêts à entrer en lutte pour se disputer ce qui restait de la France. Non-seulement M. Thiers ne se découragea point, mais il rendit courage à tout le monde; dans cette lamentable catastrophe, il s'attacha à la nation et seulement à elle.

Il prit la barre du gouvernail, au plus fort de la tempête, et d'une main aussi ferme que habile, il dirigea le vaisseau à travers tous les écueils. Il se fit tout à tous. Aucune besogne ne l'effraya, aucune difficulté ne l'arrêta. Le matin, il présidait le conseil; dans la journée, il se rendait à l'Assemblée; le soir, il négociait avec les représentants de l'Europe. Les ressources de son esprit prodigieux semblaient grandir avec les obstacles; jamais son éloquence lumineuse et persuasive ne fut plus entraînante. Il allait droit devant lui, les yeux fixés sur le but qu'il s'était assigné : rendre la France à elle-même, aussi bien au dedans qu'au dehors. La France avait failli périr pour s'être abandonnée au pouvoir personnel. Il voulut, dernier service et exemple suprême, remettre à la nation ses destinées et fonder le gouvernement du pays par le pays.

Ce gouvernement du pays par le pays, M. Thiers l'avait toujours souhaité, toujours voulu. Il avait cru le trouver dans la monarchie constitutionnelle et parlementaire, et il avait servi fidèlement cette monarchie, imitée de l'Angleterre et adaptée à la France, en dépit des notables différences qui, dans les deux nations, séparent les mœurs politiques et l'état social, et rendent toute assimilation impossible. Mais, en trois quarts de siècle, M. Thiers n'avait pas vu tomber moins de huit gouvernements successifs, et c'est en méditant sur les causes de tant de chutes et de tant de ruines, qu'il était arrivé peu à peu à reconnaître que la République, couronnement de la Révolution, est désormais le seul gouvernement possible en France.

Dès que cette conviction se fut emparée de son esprit, M. Thiers s'attacha à la République. Il aimait profondément sa patrie; il n'aimait pas moins la vérité. Dès qu'il crut que la République était le gouvernement nécessaire, il le dit à la France, sans hésitation, sans faiblesse, sacrifiant à sa conviction nouvelle ses opinions les plus chères et les plus invétérées. rompant avec d'anciennes amitiés, avec des sentiments et des souvenirs qui étaient le charme de sa vie, mais entraînant, par sa suite, d'autres amitiés dévouées et fidèles, qui lui firent cortège, quand il vint prendre la première place, celle qui lui était due, dans le grand parti qui devait bientôt se confondre avec la nation tout entière.

Messieurs, ne croyez pas que cette évolution politique de M. Thiers, que cet avènement à la République fût étranger à la grande œuvre de la libération du territoire. Le jour même des fundérailles triomphales que le généreux peuple de Paris fit à notre illustre concitoyen, au nom de toute la France et, qui furent pour M. Thiers, en même temps que la réparation de l'ingratitude des uns et des outrages des autres, comme une magnifique entrée dans la gloire et dans l'immortalité, le citoyen éminent, le républicain austère et pur, que la juste renommée de sagesse et de patriotisme avait, pour ainsi dire, associé à l'œuvre du premier président de la République, en le portant à la présidence de l'Assemblée nationale, M. Jules Grévy, qui préside à son tour aux destinées du pays avec tant de prudence et d'autorité, parlant devant la tombe de M. Thiers, disait :

" C'est à M. Thiers que la République doit en grande partie d'avoir conquis la confiante adhésion de la France C'est à lui qu'elle doit d'avoir convaincu l'Europe qu'elle est un gouvernement d'ordre et de paix. Mais, en retour, c'est à la force du gouvernement républicain, à la tête duquel il était placé, que M. Thiers a dû de pouvoir relever la France de ses désastres avec une promptitude et un succès qui ont étonné tout le monde."

Messieurs, voilà la part faite à chacun, à la France républicaine et à M. Thiers, par un jugement aussi élevé qu'équitable. Ce jugement, permettez-moi de le dire, ne faisait que ratifier les innombrables adresses de reconnaissance et de félicitations, que M. Thiers reçut des patriotiques populations de l'Est et qui furent pour lui la plus belle récompense que puisse ambitionner le citoyen d'un pays libre, qui aspire à laisser dans l'histoire un nom honoré et glorieux.

M. Thiers, pourquoi ne le dirions-nous pas ? a passionnément aimé la gloire. Après la France, cet amour a été le plus grand de sa vie. Après tout, ce noble sentiment était fait pour agir puissamment l'âme d'un homme qui, dans le silence de la retraite, avait écrit, avec une vraie sincérité et une vrais grandeur, que la suprême ambition serait de prendre place parmi les hauts génies qui ont rempli les annales de l'humanité. Par une faveur méritée de la fortune, M. Thiers n'a pas été seulement un grand historien, il a fourni lui-même matière à l'histoire.

Non seulement il a gouverné son pays et lui a rendu les plus éminents services; mais il a relevé la France, la noble blessée, comme il l'appelait avec une affection touchante, d'une chute qui pouvait être mortelle. Non-seulement il a contribué à finir la révolution française en achevant de fonder la République, mais il a tracé pour la République, en quelques traits précis et heureux, les règles du bon gouvernement, qui le maintiendront contre les attaques de ses ennemis et survivront à la développer, à lui faire porter tous ses fruits. C'est lui qui nous a enseigné le prix de la patience et de la modération, en disant que la France ne se contentait qu'en parti le plus sage; c'est lui qui nous a montré le grand et salutaire principe de la souveraineté nationale, comme le roc inébranlable sur lequel doivent reposer les institutions de notre démocratie et contre lequel viendront inutilement se briser les efforts et les murmures des partis, quels qu'ils soient, qui essayeront de la méconnaître. Ces leçons, ces exemples, ces conseils, M. Thiers les a donnés à la République à l'Europe monarchique, après avoir désarmé les prévention et dissipé les préjugés; c'est lui, enfin, qui, par son bon sens, son courage et son habileté, son initiative hardie, a fait de la République le symbole de l'ordre, de la liberté, d'union dans la paix, qui doit maintenant rallier tous les Français pour la gloire et l'honneur du vieux nom de la France.

Qu'aurions-nous de mieux à faire, messieurs, que de rester fidèles à ses nobles idées, et de développer cette haute et féconde politique ? Elle est, j'ose le dire, la politique du gouvernement au nom duquel j'ai l'honneur de parler.

M. Thiers a repris la parole devant le peuple après un long silence, pour revendiquer les libertés nécessaires, sans lesquelles on ne pouvait être assuré de la France et que sans un gouvernement républicain cette alliée.

Et ce gouvernement nécessaire, c'est le gouvernement de la nation par elle-même, dans sa réalité et dans ses conséquences, en d'autres termes, le gouvernement démocratique ou républicain, le gouvernement que, seul, depuis 1'a élevé à la dignité de la nation française, devenue, depuis 80 ans, une pure démocratie et contre laquelle il serait aussi périlleux qu'inutile de chercher à élever d'impuissantes barrières ; c'est la République, en un mot, la République conservatrice par le progrès, la République qui a confiance dans la nation, la République qui éclaire le peuple, afin que de jour en jour, il se discipline et se gouverne lui-même, la République qui encourage partout l'instruction à tous les degrés, et le travail sous toutes les formes. Enfin d'en finir avec les utopies et les chimères ; la République respectueuse de toutes les libertés, protectrice de tous les intérêts légitimes, gardienne des droits de l'Etat et des conquêtes politiques et sociales de la Révolution française, des grandes traditions nationales et de la juste influence de la France en Europe et dans le monde.

Ne séparons jamais, messieurs, la République de la France, ni la France de la République. M. Thiers nous a laissé un exemple impérissable. En même temps qu'il relevait la France, il aidait la République à se fonder. Voilà des titres immortels à la postérité, voilà les services dont cette statue portera le témoignage splendide devant les générations futures.

Nous avons le droit, mes chers concitoyens, d'être heureux et fiers du grand mouvement de gratitude patriotique qui nous a permis de rendre à la mémoire de M. Thiers ce témoignage, en présence de la noble veuve qui porte si dignement la renommée de son illustre époux, en présence de sa famille et de ses amis les plus chers, au milieu d'une population qui se distingue entre toutes par son dévouement à la France et son attachement à la République.

LE CANAL DE PANAMA. — Nous lisons dans le *Commercial Advertiser* :

Suivant les dépêches du câble, M. de Lesseps a reçu des propositions " de cercles américains respectables offrant de prendre les actions et les obligations du canal de Panama qui n'ont pas été souscrites en France; " et des négociations sont pendantes pour cet objet. Rien de plus probable que ceci, car il n'est pas de pays où l'on comprenne mieux qu'aux Etats-Unis ce que le canal interocéanique est une nécessité, et qu'il faut l'avoir tôt ou tard pour l'un et pour l'autre. La seule difficulté maintenant est de s'entendre sur la route à choisir! Mais les spéculateurs et les capitalistes américains ont facilement compris que ceux qui possèderont la majorité des actions seront toujours les véritables maîtres de la situation, attendu que, même dans le cas où leur projet ne pourrait pas accepté et où "leur" canal ne serait pas percé, leur argent ne serait pas perdu, car les cabinets européens et américains veilleraient à ce que tout l'argent souscrit pour un projet ou un autre de canal interocéanique soit également garanti, parce qu'il a été offert pour encourager un travail d'intérêt international, n'importe que ce travail dans l'exécuté à quelques milles plus au nord ou plus au sud. Nos capitalistes américains mentionnés dans la dépêche du câble comme ayant offert de prendre les actions non souscrites sont conséquemment faits preuve de beaucoup de patriotisme, et aussi de quelque habileté dans les matières purement commerciales.

L'Express fait les réflexions suivantes :

Le plan du canal à Panama de Lesseps ne rencontre pas la somme populaire et instantanée qui était demandée. Des 800,000 actions mises sur le marché, 20,000 seulement, dit-on, ont été demandées, et principalement par un syndicat favorable au projet. Mais de Lesseps est un Français trop ardent et infatigable pour se laisser décourager par cela, et il poursuivra donc son œuvre. Le canal de Suez n'a pas eu la faveur populaire, lors de sa conception primitive, et il se peut que le plan du canal de Panama soit destiné à avoir le même sort. Le canal de Suez s'est trouvé avoir un très grand succès, dont le projet américain verra peut-être la répétition. Il est à noter à ce propos que M. de Lesseps a reçu des propositions d'Américains de prendre les actions de l'entreprise du canal interocéanique non placées en France. Si le peuple américain peut obtenir le contrôle du canal, il y trouvera un placement productif.

—Une dépêche de Panama annonce qu'il est arrivé dans cette ville et à Colon des ingénieurs envoyés par de grandes maisons de San Francisco, de Philadelphie et de New-York. Ces ingénieurs ont pour mission de présenter des plans sur l'établissement de forges et de chantiers autour des deux embouchures du Canal interocéanique.

Les laitiers sont protégés contre la fraude et la falsification par la patente de Blackerly et Bolard.—J. B. Chandler's Inventors Depot, 101 Canal.

M. FERNANDO WOOD A LYON. — On nous écrit de Lyon :

L'Hon. Fernando Wood, représentant de New York au Congrès des Etats-Unis, est venu aux eaux d'Aix pour sa santé; il n'a pas voulu quitter la région sans visiter la seconde ville de France et surtout les métiers qui ont fait sa richesse, qui font encore son orgueil. Il les a vus avec le plus grand soin, et, dans une assemblée tenue à la chambre de commerce pour lui souhaiter la bienvenue, il a déclaré que la fabrique lyonnaise l'emportait, par la splendeur de ses produits, sur tous les autres fabriques du monde. Le compliment vaut ce qu'il peut : mais, toute part faite à la bienveillance enthousiaste réservée de l'hôte et du voyageur, les paroles de M. Wood méritent d'être retenues. C'est au milieu d'une crise industrielle et commerciale, vieille de plusieurs années, au milieu ou, si vous l'aimez mieux, à la suite d'une longue guerre, qu'elles ont été prononcées. Qu'aurait donc dit le représentant de New York s'il avait pu voir l'industrie lyonnaise en pleine prospérité, à l'heure où elle prépare ces merveilleux tissus qui arrachèrent à l'Europe, en 1867, l'admiration à l'exposition de 1867 ?

M. Wood annonce enfin qu'il doit être grand partisan de la liberté commerciale et qu'il y aurait lieu d'espérer un prochain abaissement des tarifs de douanes aux Etats-Unis, a-t-il dit, est mûre dans les publiques. Elle étend ses innombrables bienveillances et maternelles à la République française." Je ne doute point de la parole de M. Wood, et je suis convaincu que sous peu il n'en sera plus qui lui sympathisera à l'affranchissement de nos colonies dans les ports américains. Mais, dites-moi, Yankees sont-ils dans ces sentiments — et s'ils qui, comme il l'affirme, un profond amour pour le pays de Lafayette et de Rochambeau, n'ont encore rien fait pour lui, sont-ils bien persuadés que la réduction de 60 à 20 0/0 des droits d'entrée sur les soieries, par exemple, aurait pour conséquences immédiates l'augmentation de la consommation américaine et celle de notre exportation ? La soie n'est, à vrai dire, qu'une manufacture de luxe, qui se consomme moins peut-être en Amérique surtout, parce qu'elle est mal marché que partout ailleurs, et dont nos soieries s'écouleraient infiniment plus qu'elle soit dégrevée aux Etats-Unis, qu'elle soit-il tentant à la modération de leurs tarifs ? Voilà ce que je n'ai pas très clairement pénétré dans les paroles élogieuses de M. Wood. — Si cela, je l'avoue, n'échappe qu'à demi ma compétence. Mais je l'ai peut-être mal comprise, car il s'est exprimé en anglais.

Réclamations de terres concédées aux vétérans de toutes les guerres, de 1790 et 1855, rédigées par J. Benj. Chandler, 101 Canal.

Paris, 4 août.

" Le plupart des ministres, dit le *Voltaire*, étant appelés à prendre part aux travaux des Conseils généraux dont la 2me partie, s'abaissement de l'eau pendant la seconde quinzaine du mois d'août.

"On annonce, à cette occasion, deux discours importants : l'un, politique, de M. Lepère ; l'autre, économique, de M. de Freycinet."

—On lit dans le *Gaulois* :

" M. Rouher a quitté, hier, Cursay. Il est parti pour le Poitou, propriété de Mme Rouher, qui est située à quelques lieues de Vichy, dans une magnifique position.

" M. Rouher ne reviendra à Paris qu'en décembre. Il importe, pour sa vieillesse, de volumineux dossiers, sans relativité aucune à la consommation présente, passé et futurs. C'est, du reste, à la question de libre-échange que M. Rouher consacrera ce qui lui reste à accomplir de ses mandats parlementaires.

Huile d'Olive de Placerid de Salazar.

Les marques d'huiles d'olives de Placerid de Salazar, de Séville, sont les meilleures et les plus pures connues. Elles sont recommandées par les médecins de la Nouvelle-Orléans comme étant supérieures à toutes les autres huiles d'olives importées. Elles sont en vente chez les épiciers en gros et en détail.

Vente de Chaussures
Vente de Chaussures
CONSIGNATION
Extraordinaire
Arrivage de plus de 500 caisses de Souliers en tous genres par le steamer Madison.
Cette vente durera jusqu'au
PREMIER SEPTEMBRE,
—à—
L'Etoile Rouge,
COIN
Canal et Baronne.
VOYEZ LES PRIX !
VOYEZ LES GENRES ! !
VOYEZ LES LOTS !

Lot	Bottes chaudes pour hommes	No	la paire
1	... en peau ...	1	00
	...		
	...		
	...	